

**SCP F MASCRET
S FORNELLI
S SAGLIETTI
H-P VERSINI**

Huissiers de Justice Associés

71, Boulevard Oddo Angle
rue Villa Oddo

CS 20077

13344 MARSEILLE cedex 15

Tél : 04.96.11.13.13

Fax : 04.96.11.13.19

CRCAM :

11306 00030 48104075510 13

**ACTE
D'HUISSIER
DE
JUSTICE**

Première Expédition

Coût

Nature	Montant
Emolument Art. R 444-3	220.94
Major.Art R 444-18	300.00
SCT Art. 444-48	7.67
Total H.T.	528.61
T.V.A à 20 %	105.72
Serrurier	360.00
Autorité de Police	19.80
Taxe	14.89
Total TTC	1029.02

Les articles se réfèrent au Code de
Commerce
Tarif calculé sur la somme de 97586.82
€

SCT : Frais de Déplacement
DEP : Droit d'Engagement des
Poursuites

Acte soumis à la taxe



PROCES VERBAL DESCRIPTIF PORTANT SUR L'IMMEUBLE DE

VENDREDI ONZE DÉCEMBRE DEUX MILLE VINGT

Nous, Société Civile et Professionnelle, Franck MASCRET - Stéphane FORNELLI - Stéphanie SAGLIETTI - Henri-Pierre VERSINI, S.C.P. Titulaire d'un Office d'Huissier de Justice, Huissier de Justice Associés, 71, Boulevard ODDO angle rue Villa Oddo à MARSEILLE (13015), l'un d'eux soussigné,

A LA DEMANDE DE :

La Société dénommée CREDIT LOGEMENT, Société Anonyme au capital de 1.253.974.758,25€ ayant son siège social à Paris, 50 Boulevard de Sébastopol et immatriculé au registre du Commerce et des Sociétés sous le n° B 302 493 275, poursuites et diligences du Président du Conseil d'administration en exercice domicilié en cette qualité audit siège,
Elisant domicile en mon Etude,

Ayant pour Avocat Maître Thomas D'JOURNO, Avocat Associé au sein de la SELARL PROVANSAL AVOCATS ASSOCIES, Avocat au Barreau de Marseille, y demeurant 43/45 rue Breteuil 13006 Marseille.

AGISSANT EN VERTU :

- De la copie exécutoire d'un jugement rendu par la 9ème chambre 2ème section du Tribunal de Grande Instance de PARIS le 10 Juillet 2018 (RG 17/12943) signifié le 28 Août 2018 et définitif suivant certificat de non appel délivré par la Cour d'appel de PARIS le 5 Octobre 2018
- D'un commandement de payer valant saisie immobilière délivré par acte de la SCP CHERKI & RIGOT en date du 17/10/2020.
- D'une ordonnance sur requête rendue par Monsieur le Juge de l'exécution près le Tribunal Judiciaire de Marseille en date du 13/11/2020

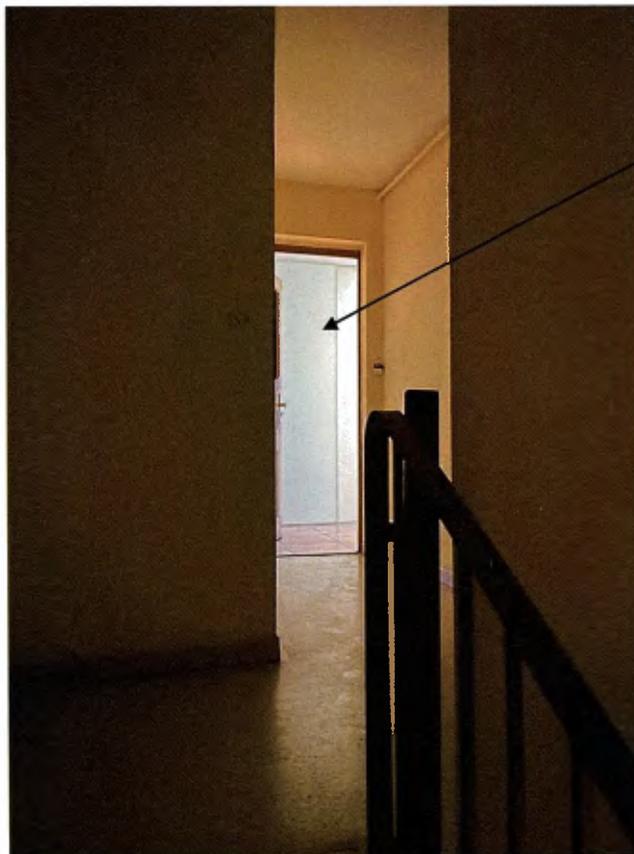
CERTIFIONS nous être transporté ce jour à 09 heures,

Dans la Résidence « VUE SUR LA VILLE », situé à MARSEILLE 13014 - 23/27 Traverse Mère de Dieu

Accompagné de :

- Monsieur Patrick ROBERT en qualité de diagnostiqueur,
- Monsieur Stéphane FOURNIER, Serrurier
- Des autorités de police, représentées par Monsieur AHNOU Eric.

LOT N°312
APPARTEMENT SITUÉ AU 8^{ème} ETAGE DU BATIMENT C



Personne ne répondant à nos appels réitérés, nous avons demandé au serrurier requis à cet effet de procéder à l'ouverture du logement.

Une fois l'opération effectuée, nous avons pénétré dans les lieux.

L'appartement dans lequel nous accédons se compose :

- D'une entrée,
- D'un séjour avec coin cuisine,
- D'un dégagement desservant une salle-de-bains et deux chambres.

ENTREE

La porte palière en bois est équipée d'une serrure multipoint et d'un œillette.

Sol : carrelage en bon état d'usage.

Plinthes carrelées en bon état d'usage.

La peinture recouvrant les murs est en bon état d'usage.

Plafond : dalles de polystyrène en bon état d'usage.

Equipements :

- Un téléphone/interphone,
- Un timbre sonnerie,
- Un disjoncteur,
- Un placard à usage de rangement et de penderie, protégé par deux portes coulissantes.



SEJOUR communiquant avec l'entrée par une large ouverture dépourvue de porte

Sol : carrelage en bon état d'usage.

Plinthes carrelées en bon état d'usage.

La peinture recouvrant les murs est en bon état d'usage.

Plafond : dalles de polystyrène en bon état d'usage.

La pièce est éclairée par une porte-fenêtre à double battant double vitrage cadre en PVC.



Cette pièce conduit à une loggia.

LOGGIA

Cette loggia est délimitée par un muret maçonné surmonté d'un ensemble de baies vitrées coulissantes à double vitrage, cadre en aluminium.

Sol : carrelage ancien en état d'usage.

Les murs sont recouverts pour partie d'un placage faïencé en état d'usage.

Les autres parties murales sont recouvertes d'une peinture en état d'usage.

La peinture recouvrant le plafond est en état d'usage.

Equipement :

- Un robinet d'arrivée d'eau et une prise d'eau pour appareil électroménager



CUISINE communiquant avec le séjour par une large ouverture dépourvue de porte

Sol : carrelage en bon état d'usage.

Les murs sont recouverts pour partie d'un placage faïencé en bon état d'usage.

Les autres parties murales sont recouvertes d'une peinture en bon état d'usage.

Plafond : dalles de polystyrène en bon état d'usage.

Equipements :

- Un bloc évier double bac, surmonté d'un robinet mitigeur eau chaude/eau froide, avec douchette robinet d'évier
- Une prise d'eau et évacuation d'eau pour appareil électroménager,
- Un ensemble de meubles de cuisine en bois hauts et bas,
- Un robinet d'arrivée de gaz

La pièce est éclairée par une porte-fenêtre à un battant double vitrage, cadre en PVC.



Cette pièce conduit à la même loggia que le séjour.

COULOIR DE DEGAGEMENT distribuant deux chambres et une salle-de-bains avec WC

COULOIR DE DEGAGEMENT

Sol : carrelage en bon état d'usage.

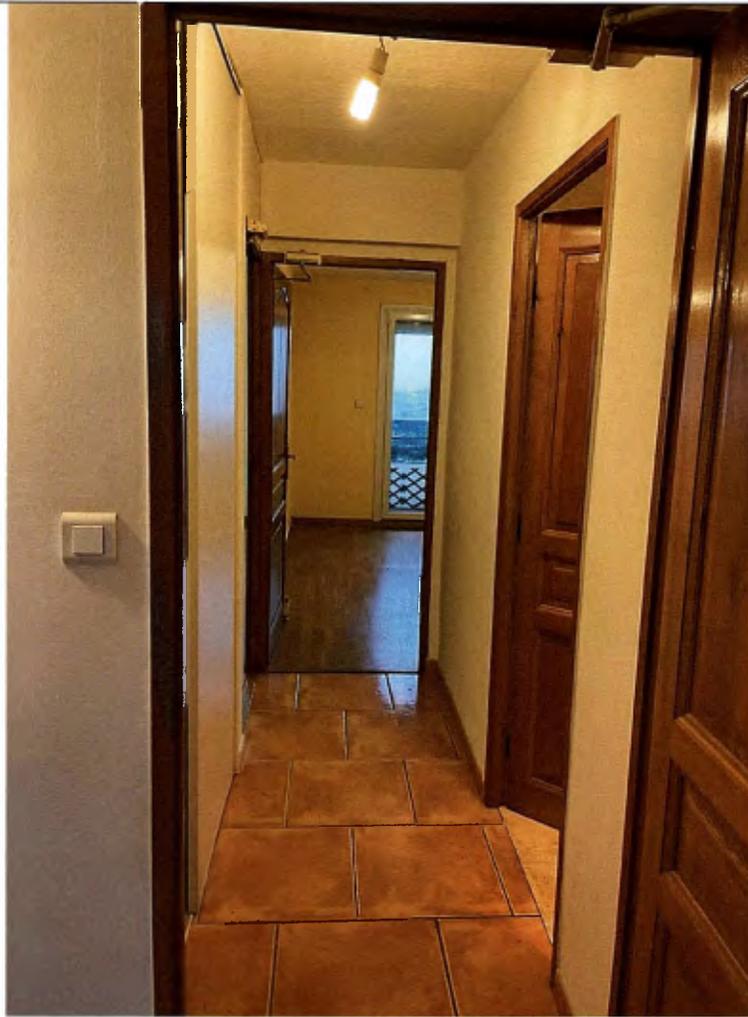
Plinthes carrelées en bon état d'usage.

La peinture recouvrant les murs est en bon état d'usage.

Plafond : dalles de polystyrène en bon état d'usage.

Equipements :

- Un placard à usage de rangement et de penderie, protégé par deux portes coulissantes
- Un tableau électrique comprenant un tableau de fusible.



PREMIERE CHAMBRE

Sol : parquet bois en bon état d'usage.

Plinthes bois en bon état d'usage.

La peinture recouvrant les murs est en état d'usage.

Plafond : dalles de polystyrène en bon état d'usage.

Equipement :

- Un placard à usage de rangement et de penderie, protégé par trois portes coulissantes.

La pièce est éclairée par une porte-fenêtre à double battant, double vitrage cadre en PVC, protégée à l'extérieur par un volet roulant électrique en état de fonctionnement.



Cette pièce conduit à un balcon.

BALCON

Il est délimité par un muret maçonné surmonté d'un garde-corps métallique.

Sol : planche en composite en bon état d'usage.
La peinture recouvrant les murs et le plafond est en état d'usage.

Equipement :

- Un store banne.



SECONDE CHAMBRE

Sol : parquet en bois en état d'usage.

Plinthes bois en état d'usage.

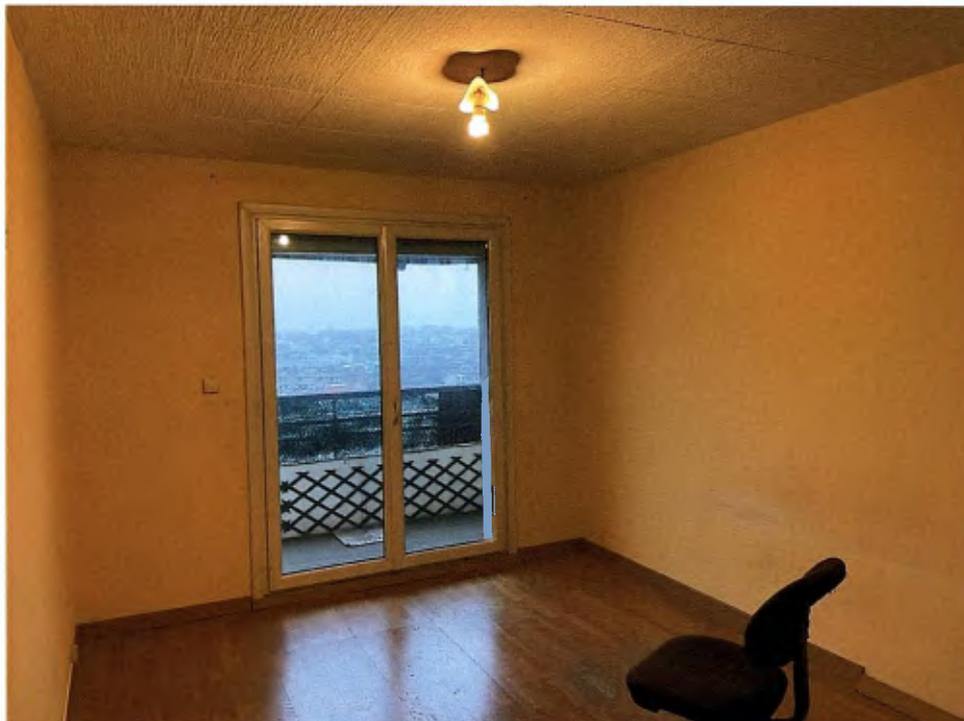
La peinture recouvrant les murs est en état d'usage.

Plafond : dalles de polystyrène en bon état d'usage.

Equipement :

- Un grand placard à usage de rangement et de penderie, protégé par trois portes coulissantes.

La pièce est éclairée par une porte-fenêtre à double battant double vitrage cadre en PVC, protégée à l'extérieur par un volet roulant électrique en état de fonctionnement.



Cette pièce conduit au même balcon que la chambre N°1.

SALLE-DE-BAINS AVEC/ WC

Il s'agit d'une pièce noire.

Sol : carrelage en bon état d'usage.

Les murs sont recouverts d'un placage faïencé en bon état d'usage.

Plafond : dalles de polystyrène en bon état d'usage.

Equipements :

- Une cuvette WC sans abattant ni couvercle,
- Une aération,
- Une baignoire protégée par un pare baignoire, équipée d'un robinet mitigeur eau chaude/eau froide, flexible de douche et douchette
- Une vasque surmontée d'un robinet mitigeur eau chaude/eau froide, reposant sur une structure bâtie fermée par une porte,
- Un placard à usage de rangement protégé par deux portes coulissantes.



Nos opérations terminées, nous nous sommes retirés après avoir soigneusement refermé les lieux. Nous précisons qu'à l'occasion de l'ouverture de l'appartement, le serrurier a été contraint de procéder à l'effraction de la serrure nécessitant la pose d'un nouveau barillet.

Les clés sont conservées à l'étude le temps de la procédure.

LOT N°155
CAVE SITUEE AU REZ-DE-CHAUSSE DU BATIMENT B

Cave non identifiable

TRES IMPORTANT

Malgré la présence dans les lieux de quelques carcasses de meubles, l'appartement semble abandonné et inoccupé.

Le chauffage de l'appartement est assuré par un chauffage collectif au gaz.

Le syndic de la copropriété est le Cabinet FONCIA MARSEILLE 1 Rue Beauvau 13001 MARSEILLE.

Le certificat de mesurage des lieux établi par Monsieur ROBERT Patrick est annexé au présent.

Il stipule une surface Loi Carrez de **65,75 m²**.

Monsieur ROBERT adressera directement à Maître D'JOURNO ses diagnostics techniques.

De retour en notre étude, nous avons clôturé définitivement nos opérations à 12 heures par la rédaction dudit procès-verbal descriptif, donnant lieu à la perception d'un émolument complémentaire de vacation en application des Articles A444-18 et Article A444-29 du Code de Commerce.

Nous précisons que les clichés photographiques annexés au présent ont été pris au moyen d'un appareil photos numérique, et ont été développés sur un ordinateur avec comme seuls modifications une réduction de format, les proportions étant conservées, et un éclaircissement des couleurs parfois nécessaire à la définition sur papier.

Plus rien n'étant à constater, nous avons dressé le présent Procès-Verbal pour servir et valoir ce que de droit.

SOUS TOUTES RESERVES

DONT PROCES VERBAL



~~Franck MASCRET - Stéphane FORNELLI - Stéphanie SAGLIETTI - Henri Pierre VERSINI~~



Certificat de superficie de la partie privative

Numéro de dossier : **PRO-2012-009**
 Date du repérage : **11/12/2020**
 Heure d'arrivée : **10 h 00**
 Durée du repérage :

La présente mission consiste à établir la superficie de la surface privative des biens ci-dessous désignés, afin de satisfaire aux dispositions de la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014 art. 54 II et V, de la loi n° 96/1107 du 18 décembre 1996, n°2014-1545 du 20 décembre 2014 et du décret n° 97/532 du 23 mai 1997, en vue de reporter leur superficie dans un acte de vente à intervenir, en aucun cas elle ne préjuge du caractère de décence ou d'habitabilité du logement.

Extrait de l'Article 4-1 - La superficie de la partie privative d'un lot ou d'une fraction de lot, mentionnée à l'article 46 de la loi du 10 juillet 1965, est la superficie des planchers des locaux clos et couverts après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escalier, gaines, embrasures de portes et de fenêtres. Il n'est pas tenu compte des planchers des parties des locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 m.

Extrait Art.4-2 - Les lots ou fractions de lots d'une superficie inférieure à 8 mètres carrés ne sont pas pris en compte pour le calcul de la superficie mentionnée à l'article 4-1.

<p>Désignation du ou des bâtiments</p> <p><i>Localisation du ou des bâtiments :</i> Département : Bouches-du-Rhône Adresse : 23 à 27 Traverse Mère de Dieu Commune : 13014 MARSEILLE</p> <p>Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété : Etage 8 Lot numéro 312,</p>	<p>Désignation du propriétaire</p> <p>.....</p>
<p>Donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé)</p> <p>Nom et prénom : Maitre Thomas D'JOURNO Adresse : 43/45 rue Brebeuil 13006 MARSEILLE 06</p>	<p>Repérage</p> <p>Périmètre de repérage :</p>
<p>Désignation de l'opérateur de diagnostic</p> <p>Nom et prénom : ROBERT Patrick Raison sociale et nom de l'entreprise : ROB DIAGS Adresse : Rue Jules Ferry - La Résidence entrée 14 13220 CHATEAUNEUF LES MARTIGUES Numéro SIRET : 798 581 690 Désignation de la compagnie d'assurance : AXA Numéro de police et date de validité : 10588680104 / 01/01/2021</p>	
<p>Superficie privative en m² du ou des lot(s)</p> <p>Surface loi Carrez totale : 65,75 m² (soixante-cinq mètres carrés soixante-quinze) Surface hors Carrez : 12,20 m² (douze mètres carrés vingt)</p>	

Résultat du repérage

Date du repérage : **11/12/2020**
 Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage : **Néant**
 Liste des pièces non visitées : **Néant**
 Représentant du propriétaire (accompagnateur) : **Sans accompagnateur**

Tableau récapitulatif des surfaces de chaque pièce au sens Loi Carrez :

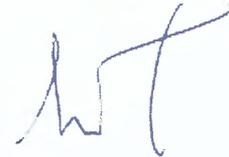
Parties de l'immeuble bâtis visités	Superficie privative au sens Carrez	Surface hors Carrez	Commentaires
Bème étage - Entrée	3,28	0	
Bème étage - Cuisine / Séjour	27,99	0	
Bème étage - Loggia	0	6,47	
Bème étage - Déplacement	3,17	0	
Bème étage - Chambre 1	12,23	0	
Bème étage - Chambre 2	13,15	0	
Bème étage - Balcon	0	5,73	
Bème étage - Salle de bain + Wc	5,93	0	

Superficie privative en m² du ou des lot(s) :

Surface loi Carrez totale : 65,75 m² (soixante-cinq mètres carrés soixante-quinze)
Surface hors Carrez : 12,20 m² (douze mètres carrés vingt)

Fait à **MARSEILLE**, le **11/12/2020**

Par : **ROBERT Patrick**



Aucun document n'a été mis en annexe